asdr
association de soins à domicile à La Réunion

HAD-P PÉDIATRIQUE

HAD-P PÉDIATRIQUE

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT DE 0 À 18 ANS



Une prise en charge globale au domicile de l'enfant

L'unité d'hospitalisation à domicile pédiatrique est là pour prendre en charge les enfants de 0 à 18 ans atteints de maladies chroniques ou aiguës nécessitant des soins techniques et coordonnés. L'HAD pédiatrique adapte et intègre les soins dans l'environnement familial et scolaire afin de favoriser le développement harmonieux des relations parents/enfant/fratrie.

Une équipe de coordination HAD-P

Notre équipe, composée de professionnels de santé variés, issus à la fois du secteur libéral, hospitalier et de notre association, travaille pour offrir les meilleurs soins aux enfants. Nous collaborons également avec divers réseaux de soins pour assurer une prise en charge complète.

Un travail collaboratif

Dans notre mission d'assurer les meilleurs soins possibles, l'ASDR est en constante collaboration avec divers partenaires garantissant une prise en charge complète et adaptée à chaque enfant.

Pour en savoir plus

0262 20 28 20

www.asdr.asso.fr

had.pediatrique@asdr.mssante.fr
hadp@asdr.asso.fr

- Pédiatre/Médecin d'HAD
- Infirmier.e puériculteur.trice
- Psychologue
- Neuropsychologue
- Assistant.e social.e
- Orthophoniste
- Ergothérapeute
- Psychomotricien.ne
- Diététicien.ne
- Pharmacien.ne

LES INDICATIONS

PRISE EN CHARGE NÉONATALE

- Malformations congénitales
- Maladies métaboliques
- Photothérapie

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET SOINS

- De la naissance à 18 ans
- Nourrissons prématurés
- Accompagnement post-hospitalisation

SOINS POSTOPÉRATOIRES ET ASSISTANCE À DOMICILE

- Chirurgie ou post-chirurgie
- Réinsertion après longue hospitalisation
- Assistance respiratoire et nutritionnelle
- Polyhandicap

RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION LOURDE

Pathologies chroniques (cardiologie, oncohématologie, chirurgie majeure), soins palliatifs pédiatriques, Hémato-oncologie

SOUTIEN VENTILATOIRE À LA MAISON

Assistance respiratoire : Mise en place d'oxygène ou de ventilation non invasive à domicile pour les enfants ayant des difficultés respiratoires

LES MODALITÉS D'ADMISSION

1 - Prescription
Faite par le médecin référent

2 - Accord du représentant légal et de l'enfant
La présence d'un adulte auprès de l'enfant est indispensable et doit être assurée de manière continue

3 - Pré-admission
Evaluation de l'état de santé de l'enfant et évaluation du domicile par l'infirmière de coordination

4 - Information au médecin traitant et au médecin hospitalier de l'enfant
Après validation du médecin d'HAD

5 - Coordination à domicile
Avec l'ensemble des intervenants (infirmiers, médecin traitant, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologue, assistante sociale, diététicienne ...)

6 - Admission en HAD-P
Supervision de la prise en charge globale par l'infirmière de coordination d'HAD référente de l'enfant en lien avec le médecin

0262 20 28 20
www.asdr.asso.fr
had.pediatrique@asdr.mssante.fr
hadp@asdr.asso.fr